

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/219

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

| | |
|-------------------------|---|
| AGNIN | M. MONTEYREMAR D Christian |
| ANJOU | M. DOLPHIN Jean-Michel |
| ASSIEU | M. SEGUI Jean-Michel |
| BEAUREPAIRE | Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan |
| BOUGE CHAMBALUD | M. ANDRE Sébastien |
| CHALON | Mme TYRODE Elisabeth |
| CHANAS | M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde |
| CHEYSSIEU | M. BONNETON Gilles |
| CLONAS SUR VAREZE | M. VIALLATTE Régis |
| COUR ET BUIS | M. GARNIER Jacques |
| JARCIEU | M. BERHAULT Yann |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON | M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien |
| LES ROCHES DE CONDRIEU | Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François |
| MOISSIEU SUR DOLON | M. MANIN Gilbert |
| MONSTEROUX MILIEU | M. MERLIN Denis |
| PISIEU | M. DURIEUX Jean-Luc |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE | M. PASCAL Michel |
| PRIMARETTE | Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia |
| REVEL TOURDAN | Mme DEZARNAUD Sylvie |
| ROUSSILLON | M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie |
| SABLONS | M. TEIL Laurent |
| SAINT BARTHELEMY | M. BECT Gérard |
| SAINT CLAIR DU RHONE | M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine |
| SAINT JULIEN DE L'HERMS | M. MONTEYREMAR D Axel |
| SAINT MAURICE L'EXIL | M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda |
| SAINT PRIM | M. CROS Michel |
| SAINT ROMAIN DE SURIEU | M. MOUCHIROUD Robert |
| SALAISE SUR SANNE | M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier |
| SONNAY | M. LHERMET Claude |

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : GEMAPI - Subvention au SMIRCLAID

Monsieur le Conseiller délégué à la GEMAPI expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) et de sa déclinaison au niveau du bassin Rhône-Méditerranée dans le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), une partie du territoire des Rives du Rhône a été identifiée comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

Dans le cadre du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), il a été préconisé la mise en place d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) au niveau du TRI de Vienne sur un périmètre plus large, intégrant 70 communes et 7 EPCI dont Entre Bièvre et Rhône.

En 2016, le Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme (SMIRCLAID) et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) étaient apparus comme des acteurs pertinents pour élaborer et porter la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). En effet, le SMIRCLAID était la seule structure en charge des questions liées à la ressource en eau à intervenir sur le fleuve Rhône sur le territoire.

Le SMIRCLAID a pour objet de concevoir, programmer, réaliser ou faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration, la mise en valeur du Rhône Court circuité.

Il est composé des communes de Sablons, Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, Saint Maurice l'Exil, Serrières, Limony, Saint Pierre de Bœuf, Peyraud et Saint Rambert d'Albon.

En 2022, les élus du SMIRCLAID et du SMRR ont lancé une étude visant à étudier les conditions, les enjeux et les conséquences d'un éventuel portage de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) par les acteurs du territoire.

Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage politique du SMIRCLAID, est co-financée par le SMIRCLAID et le SMRR.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté de communes EBER porte la contribution de ses communes au SMIRCLAID. La contribution pour l'année 2022 est de 18 556,64 euros.

La contribution de chaque commune est calculée selon une clé de répartition (basée sur la population et le potentiel fiscal de chaque commune) et définis dans les statuts du SMIRCLAID.

Cette contribution servira notamment à assurer l'étude sur la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque d'Inondation (TRI) de Vienne.

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
 - Vu le Plan de Gestion des risques Inondation,

Considérant la mise en place d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) au niveau du TRI de Vienne sur un périmètre plus large, intégrant 70 communes et 7 EPCI dont Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que le SMIRCLAID est un acteur pertinent pour élaborer et porter la stratégie locale de gestion des risques inondation, et la seule structure en charge des questions liées à la ressource en eau à intervenir sur le fleuve Rhône sur le territoire,

Considérant l'étude lancée par le SMIRCLAID visant à étudier les conditions, les enjeux et les conséquences d'un éventuel portage de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) par les acteurs du territoire,

Considérant la compétence GEMAPI de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres

ACCORDE une contribution une contribution au SMIRCLAID pour un montant de 18 556,64 € pour l'année 2022,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD